



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 13/09/2024

Date d'affichage : 13/09/2024

*DELIBERATION N° 053/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absente excusée : Mireille CORONES YAGOUBI

Secrétaire de séance : Michèle GRANIER

Objet : **Approbation de la convention tripartite de mandat pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) sur l'avenue château Roussillon (tranche 2 du futur giratoire vers le vieux village) avec le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66) et la CU PMM.**

M. Robert Tarda, Adjoint au Maire chargé des travaux, fait part à l'assemblée de la tranche 2 de travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux secs sur l'avenue château Roussillon et plus précisément du futur giratoire vers le vieux village.

Il précise que cette opération s'élève à 138 342 € TTC, soit, 71 702,40 € pour le réseau BT, 38 520 € pour le réseau EP et 28 119,60 € pour le réseau des communications électroniques.

Puis, il donne lecture de la convention de mandat tripartite citée en objet, transmise le 01/08/24 par le SYDEEL 66 qui prévoit, d'une part, de désigner le SYDEEL 66 comme maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux BT-EP-FT sur l'avenue Château Roussillon (tranche 2 du futur giratoire vers le vieux village), d'autre part, de définir les modalités de financement desdits travaux entre les parties.

S'agissant notamment des modalités financières, M. Robert Tarda signale que le montant total estimatif de l'opération demeurant à la charge de la ville est de 65 019,60 € (Réseau EP : 38 520 € + Réseau FT : 26 499,60 €), étant précisé que ce montant pourra être augmenté selon l'actualisation des prix indiquée dans le marché de travaux référencé.

Puis, M. Robert Tarda précise les obligations du SYDEEL 66, celles de la commune et de la CU PMM et il relate l'échéancier de paiement au SYDEEL en trois temps de la somme susdite due par la ville.

Enfin, M. Robert Tarda indique que toute modification à la convention jointe à la présente délibération devra impérativement faire l'objet d'un avenant avant tout commencement des travaux faisant l'objet de la modification et il signale l'obligation pour la ville d'associer le SYDEEL 66 dans toutes ses démarches de communication sur l'opération.

La « commission travaux » qui s'est réunie le 11/09/2024 a émis un avis favorable sur l'approbation de cette convention de mandat tripartite avec le SYDEEL pour cette tranche 2 de l'avenue château Roussillon.

Par suite, M. Robert Tarda propose au conseil municipal, d'une part, d'approuver la convention tripartite de mandat pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) dans l'avenue château Roussillon (tranche 2 du futur giratoire vers le vieux village), d'autre part, d'approuver le plan de financement joint à la présente délibération, puis, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile, enfin, de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 2041582 et 238 du budget communal 2024 et suivant.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Robert Tarda, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** la convention tripartite de mandat pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) dans l'avenue château Roussillon (tranche 2 du futur giratoire vers le vieux village), telle que jointe à la présente délibération ;

- **Approuve** le plan de financement ci-joint ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention susdite, ainsi que tout document utile dans ce dossier ;

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 2041582 et 238 du budget communal 2024 et suivant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO



Publication le : 24 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20240919-del-053-2024-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024